

# COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 janvier 2024 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, LERCH Michaël, STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : M SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

### Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2023
- 3) ONF : état d'assiette des coupes 2024 et travaux 2024
- 4) Engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget 2024
- 5) Délibération approuvant le contrat de territoire Sud Alsace avec la CEA
- 6) Loi d'accélération de production d'énergies renouvelables
- 7) Chasse : dossiers des candidatures délégataires
- 8) Rénovation de l'ancienne salle de classe en salle associative
- 9) Rénovation toiture de la salle polyvalente et isolation des combles
- 10) DIVERS
  - a. Info Urbanisme
  - b. Travaux et projets 2024
  - c. Broyeur commune Muespach
  - d. Bilan fête des Aînés
  - e. Vœux du Maire

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur LERCH Michaël comme secrétaire de séance.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2023**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **3) ONF : état d'assiette des coupes 2024 et travaux 2024**

Monsieur le Maire accueille Monsieur FLUHR Samuel, agent ONF, qui commentera le point sur l'état prévisionnel des coupes (EPC) 2024.

Monsieur FLUHR Samuel présente à l'assemblée le programme des travaux et des coupes de bois pour l'année 2024.

Il est prévu de couper 117 m<sup>3</sup> pour la confection du bois d'affouage.

Des travaux d'exploitation pour des chablis : 100m<sup>3</sup> de feuillus et 600 m<sup>3</sup> de résineux.

Recettes brutes	+ 96 630,00 euros
Façonnage	- 41 140.00 euros
Débardage	- 29 220.00 euros
<u>Honoraires</u>	<u>- 6 111.00 euros</u>
Recettes nettes	+ 20 159.00 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le programme des travaux ainsi que pour l'EPC.

Pas de coupe de bois sans achat ferme.

Pour les travaux d'entretien générés par l'ONF, il est décidé de procéder par priorisation et en fonction des recettes réalisées.

### **4) Engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en attendant le vote du budget primitif 2024, il faut que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 40 202.00 euros, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **5) Délibération approuvant le contrat de territoire Sud Alsace avec la CEA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :**

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément au règlement desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de m'autoriser à le signer.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

### Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

### Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
  - Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
  - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
  - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité
  - Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

## **6) Loi d'accélération de production d'énergies renouvelables**

### **Définition des zones d'accélération des énergies renouvelable :**

- Zone présentant **un potentiel** de production d'EnR
- Elles contribuent, par le maillage, la solidarité des territoires et la sécurisation de l'approvisionnement
- Permettent de prévenir et de maîtriser les dangers et les inconvénients d'une implantations d'installation
- Elles sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR
- Elles doivent respecter la réglementation en vigueur (locale [PLUi], régionales (Natura 2000), nationale)

### **Pourquoi une ZAEnR ?**

C'est :

- Volonté politique locale de développement d'EnR
- Délai réduit d'instruction environnementale
  - Phase d'examen réduit à 3 mois
  - Rapport de commissaire enquêteur remis sous 15 jours

Ce n'est pas

- Un secteur exclusif au développement des EnR
- Un secteur d'autorisation d'office

### Quelles sont les zones à définir ?

- Solaire thermique
- Solaire photovoltaïque sur toiture
- Solaire photovoltaïque au sol sur zone dégradée et artificialisée (**ombrière parking**)
- Solaire photovoltaïque au sol sur terrains agricoles ou naturelles
- Éolien terrestre
- Méthanisation agricole et non agricole
- Géothermie de surface
- Géothermie profonde
- Hydraulique
- 

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse l'installation de futurs investisseurs pour la production en masse d'EnR sur notre ban communal.

### **7) Chasse : dossiers des candidatures délégataires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des candidatures pour l'adjudication de notre lot unique de chasse pour la période 2024-2033. Deux dossiers complets ont été déposés en mairie. Un désistement de dernière minute d'un candidat a été acté.

Monsieur le Maire présente le dossier restant, celui de Monsieur ANDRES Noël, Président de l'Association de Chasse de l'Oelberg.

Après vérification, le Conseil Municipal approuve le dossier de l'Association de Chasse de l'Oelberg.

L'adjudication se déroulera à Fellingring le 11 janvier 2024 à 14h00.

### **8) Rénovation ancienne salle de classe et dédié en salle associative**

Madame Christelle VERGER rappelle que depuis la rentrée 2022, l'intégralité des élèves du RPI ont été rassemblés à l'école d'Urbès et depuis, l'ancienne salle de classe se trouvant au rez-de-chaussée de la Mairie est vide. Cette ancienne salle de classe nécessite d'importants travaux de rénovation.

Elle rappelle également qu'actuellement, pour accueillir les différentes associations, la commune met à disposition la salle polyvalente. Cette mise à disposition est particulièrement énergivore en hiver, car il convient de chauffer tout le bâtiment pour une dizaine de personnes.

Madame Christelle VERGER propose de transformer l'ancienne salle de classe en salle associative.

La rénovation de celle-ci comprend :

- La mise en place d'isolation thermique et phonique, puis de plaque de placoplâtre et de décoration des murs et plafonds
- Travaux de mise aux normes de l'électricité
- Matériel pour la visioconférence
- Mobilier

Le plan de financement se décompose comme suit :

### Rénovation ancienne salle de classe en salle associative

Travaux	Montant HT
Isolation + plâtrerie	11 833.64
Aménagement	12 352.50
Électricité	2 527.00
Tv + Camera + micro	3 340.00
Mobilier	3 631.46
<b>Total général</b>	<b>33 684.60</b>
Financement	
Etat - DETR 30%	10 105.38
CeA 50%	16 842.30
Commune de Storckensohn	6 736.92
<b>Total général</b>	<b>33 684.60</b>

- Le Conseil Municipal,
  - APPROUVE le projet de rénovation de l'ancienne salle de classe et de transformer celle-ci est salle associative
  - APPROUVE le plan de financement et AUTORISE le Maire ou Mme Christelle VERGER 1ère adjointe à faire toutes les demandes de subventions

### 9) Rénovation toiture de la salle polyvalente et isolation des combles

Madame Christelle VERGER rappelle que la salle polyvalente a une quarantaine d'années, que la toiture est d'origine et composée de tuiles béton.

Il a été constaté que les sous-façades et les zingueries étaient en mauvais état et nécessitaient une réfection. Monsieur Martial OTT a mandaté un professionnel pour faire un diagnostic, il s'avère que les gouttières étaient également obstruées de sable provenant du délitement des tuiles béton.

Après analyse de la situation, il s'avère qu'une rénovation complète de la toiture est nécessaire.

La rénovation de celle-ci comprend :

- Des travaux sur la charpente
- La couverture avec des tuiles en terre cuite
- Le remplacement des zingueries
- L'isolation des combles

Le plan de financement se décompose comme suit :

## Rénovation de la toiture de la salle polyvalente

Travaux	Montant HT
Charpente + couverture + zinguerie	57 262.19
Isolation des combles	20 062.80
<b>Total général</b>	<b>77 324.99</b>
Financement	
Etat - DETR 30%	23 197.50
CeA 50%	38 662.50
Commune de Storckensohn	15 465.00
<b>Total général</b>	<b>77 324.99</b>

➤ **Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE le projet de rénovation complète de la toiture de la salle polyvalente**
- **APPROUVE le plan de financement et D'AUTORISER le Maire ou Mme Christelle VERGER 1ère adjointe à faire toutes les demandes de subventions**

## 10 DIVERS

### a. Info Urbanisme

14	11/09/2023	PREISS	Jean-Marc	Construction logement dans maison patrimoniale
15	27/09/2023	LUTRINGER	Vincent	Panneaux photovoltaïques
16	10/11/2023	HAURY	Marc	mise en place fenêtre de toit
17	24/11/2023	LOHNER/GRIESENMANN	Jodie/Damien	Changement de fenêtres et gouttières
18	18/12/2023	JUERGENS/POHLERS	Marlin/Hendric	modif porte et fenêtres + terrasse

### b. Travaux et projets 2024

- Étable communale : un nettoyage de la toiture remplie de mousse.  
➔ Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire réaliser le démoussage de la toiture.
- Le grenier : isolation impérative après avoir remplacé la chaudière.  
➔ Les travaux d'isolation seront à revoir pour 2025.
- Ravalement de façade de la maison Munsch, faire devis en intégrant la toiture et la laawa.  
➔ Montage d'un dossier complet de demande de subventions.
- Rue des Champs : le point à temps n'a pas été fait : nombreux trous dans la chaussée  
➔ Après discussion, le point à temps sera réalisé cette année dans la rue des Champs au printemps.

- Thermographie. Cette campagne prévue au prochain grand froid permettra de détecter les maisons mal isolées. À l'issue de cette campagne, les propriétaires de ces maisons seront contactés.

→ Le montant de cette campagne est entièrement pris en charge par le Pays Thur Doller.

- Formation des gestes qui sauvent, la trocathèque, pique-nique villageois seront renouvelés en 2024 vu le succès rencontré en 2024.

c. Broyeur commune Muespach

Monsieur le Maire présente le broyeur que la commune de Muespach souhaite vendre. Le Conseil Municipal, bien que ce soit du très bon matériel ne donne pas de suite.

d. Bilan fête des Aînés

Très belle journée et appréciée de tous. Très bonne organisation par le Conseil municipal.

e. Vœux du Maire

RDV à 11 heures.

**La séance a été levée à 22h45.**